



**DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 janvier 2024

DATE DE CONVOCATION

12 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **dix-huit janvier** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU

Étaient excusés :

Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Paul MURANO](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), M. Jean-Emmanuel ROLLIN ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Bernard SOUBEYRAND ([suppléé par M. Patrice LIEBELIN](#)).

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

18/01/2024/03

**NOMBRE DES
MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 30
VOTANTS : 34**

Objet : Décision Modificative N°5 (DM 5) du Budget Principal

Vu, le Budget Principal 2023 et ses différentes décisions modificatives,

Par courriel en date du 05 décembre 2023, les services de la Trésorerie d'Auxonne nous informaient qu'un prélèvement complémentaire d'un montant de 21 474.00 € (vingt et un mille quatre cent soixante-quatorze euros) avait été effectué sur nos avances mensuelles ; cette somme devant faire l'objet d'un mandat au compte 7398-Reversement, restitution et autres prélèvements divers.

Ce montant retenu est issu d'un trop versé sur l'exercice 2022 sur la fiscalité pour notre collectivité. Les services préfectoraux ayant déduit cette somme automatiquement de nos recettes fiscales, il y a lieu de procéder à cette écriture obligatoire.

Les inscriptions au Budget Primitif 2023 effectuées au chapitre 014 seront toutes consommées, puisque correspondant à des dépenses spécifiques : attributions de compensation, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) uniquement.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

En conséquence, il y a lieu de prévoir la décision modificative n°5, afin d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 014 :

Dépense - fonctionnement :

60612.MOYGX.020	Energie électricité	- 21.500,00 €
7398.NA.01	Autres reversements de fiscalité	+ 21.500,00 €

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 09 janvier 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°5 (DM 5) du Budget Principal, comme suit :

Dépense - fonctionnement :

60612.MOYGX.020	Energie électricité	- 21.500,00 €
7398.NA.01	Autres reversements de fiscalité	+ 21.500,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 janvier 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER